Commune de Cheseaux

Préavis 16/2023

Rapport de Gestion 2022

Table des matières

CHAPITRE I : MUNICIPALITE **5**

I - 1 - Organisation **5**

I - 2 - Autorisations générales **6**

I - 3 - Préavis **6**

CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE **7**

II - 1 - Administration **7**

II - 1-1 - Personnel 7
II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire 8
II - 1.3 - Organisation 8

II - 2 - Contrôle des habitants **9**

II - 2.1 - Mutations 9
II - 2.2 - Bureau des étrangers 9
II - 2.3 - Registre civique 9
II - 2.4 - Recensement des chiens 9
II - 2.5 - Naturalisations 9

II - 3 - Activités villageoises **10**

II - 4 - Lausanne Région **12**

II - 4.1 - Communes membres 12
II - 4.2 - Représentation de la commune 13

CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS – URBANISME – BATIMENTS **14**

III - 1 - Police des constructions **14**

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2022 14
III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité 15

III - 2 - Urbanisme **15**

III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève 15
III - 2.2 - Système de gestion des zones d'activité 15
III - 2.3 - Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Pâquis 16
III - 2.4 - PPA Nonceret - La Croix 16
III - 2.5 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C 16
III - 2.6 - PPA Châtelard 16

III - 2.7 - Requalification de la rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derrière-la-Ville 17
III - 2.8 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables 18

III - 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU) 18

CHAPITRE IV : SECURITE PUBLIQUE - PROTECTION CIVILE - SERVICE DU FEU 19

IV - 1 - Sécurité publique 19

IV - 1.1 - Effectifs 19
IV - 1.2 - Emploi du temps 19
IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires 21
IV - 1.4 - Inhumations, cimetière 21
IV - 1.5 - Formation continue 21
IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie 21

IV - 2 - Protection civile 22

IV - 2.1 - Généralités 22
IV - 2.2 - Tâches générales 22
IV - 2.3 - Effectifs 22
IV - 2.4 - Interventions 22
IV - 2.5 - Collaborations 23
IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures 23
IV - 2.7 - Formation 23
IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens 23
IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes 23

IV - 3 - Service du Feu 24

IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre 24
IV - 3.2 - Composition de l'état-major 25
IV - 3.3 - Commission du feu 25
IV - 3.4 - Formation – exercices communaux 25
IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux 26
IV - 3.6 - Interventions du corps 26
IV - 3.7 - Services supplémentaires et représentations 26

CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS – FORETS 27

V - 1 - Travaux 27

V - 2 - Routes et chemins 28

V- 3 - Domaine communal 29

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge 29

V - 4.1 - Généralités 29
V - 4.2 - Surfaces forestières gérées 29
V - 4.3 - But et structure légale 29
V - 4.4 - Assemblées 30
V - 4.5 - Contrats de gestion 30
V - 4.6 - Bois prélevé sur le Groupement forestier 30
V - 4.7 - Convention avec l'Etat 30
V - 4.8 - Coupes de sécurité et chablis 30
V - 4.9 - Soins à la jeune forêt 31
V - 4.10 - Sylviculture, éclaircies 31

V - 5 - Epuration des eaux 32

V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy 32
V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux 33
V - 5.3 - Consommation et coût moyen 33
V - 5.4 - Visites 33

V - 6 - Déchets 34

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa 34
V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa 35
V - 6.3 - Statistiques communales 36
V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie) 36

CHAPITRE VI : PETITE ENFANCE – ŒUVRES SOCIALES - CULTES 37

VI - 1 - Accueil de la petite enfance 37

VI - 1.1 - Réseau AJENOL 37
VI - 1.2 - Accueil familial de jour 39
VI - 1.3 - Accueil collectif de jour 41

VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ) 44

VI - 3 - ARASPE 45

VI - 3.1 - Agence d'assurances sociales (AAS) de Cheseaux-Romanel-Jouxtens 45

VI - 4 - APROMAD (Ass.pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) 46

VI - 4.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS) 46

VI - 5 - CULTES 47

VI - 5.1 - Paroisse réformée 47
VI - 5.2 - Communauté catholique 48

CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE **50**

VII - 1 - Organisation générale **50**

VII - 1.1 - Autorités scolaires 50
VII - 1.2 - Conseil d'établissement 50
VII - 1.3 - Administration 51

VII - 2 - Classes primaires **51**

VII - 3 - Classes secondaires **51**

VII - 3.1 - Organisation des options 51
VII - 3.2 - Orientation et réorientation 52
VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations 52
VII – 3.4 - Destination des élèves ayant obtenu leur certificat d'études 52

VII - 4 - Effectifs **52**

VII - 4.1 - Nombre d'élèves 52
VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement 53
VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère 53
VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes 53

VII - 5 - Activités et événements divers **53**

VII - 6 - Mesures de prévention **54**

VII - 7 - Bibliothèque scolaire **54**

VII - 7.1 - Bibliothèque adultes 54

VII - 8 - Parents **54**

VII - 9 - Bâtiments scolaires **55**

CONCLUSION **56**

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2022 est la suivante :

FLEURY Etienne – Syndic	Administration générale – Finances – Relations extérieures – Affaires régionales
ANNEN Liliane	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public – Epuration des eaux – Egouts – Cours d'eau – Gestion des déchets – Forêts et domaines – Cimetière – Sociétés locales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
LOB Martine	Sécurité (Service du feu, Police administrative, Protection civile) – Signalisation – Espaces publics – Energie – Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants – Cultes
SICURO Giusy	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d'habiter

En 2022, la Municipalité s'est réunie pour **46** séances ordinaires.

Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

En 2022, nous n'avons acquis aucune parcelle supplémentaire.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2022, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

04 Remplacement d'un véhicule pour notre service de voirie

accepté par le Conseil lors de sa séance du 15 mars 2022

05 Réfection de la place de jeux de la Plantaz

Refus d'entrer en matière par le Conseil lors de sa séance du 15 mars 2022

06 Comptes 2021

adoptés par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2022

07 Rapport de Gestion 2021

adopté par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2022

08 Aménagements de mobilité relatifs au PPA le Pâquis

accepté par le Conseil lors de sa séance du 21 juin 2022

09 Budget 2023

adopté par le Conseil lors de sa séance du 13 décembre 2022

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 - Personnel

Le temps de travail de Mme Amélie Catherin, pour les tâches en lien avec l'école, a été augmenté à 50 % dès le 1er janvier 2022.

Nous avons également engagé deux nouvelles collaboratrices, soit Mme Fanny Steffen, assistante de police à 80% dès le 1er août 2022 et Mme Nadège Fornachon, adjointe au contrôle des habitants à 70% dès le 1er novembre 2022.

Notre apprentie Mme Emili Malinova a terminé avec succès sa formation et nous a quittés au 31 juillet 2022. Nous avons accueilli dès le 1er août une nouvelle apprentie de commerce en la personne de Mme Emma Porchet.

Nos effectifs au 31 décembre 2022 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	10 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	90 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
	Mme Nadège Fornachon	70 %
- collaborateur polyvalent :	M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. José Sanchez	100 %
- urbanisme :	M. Christian Gillièron	100 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
	Mme Fanny Steffen	80 %
- tâches scolaires :	Mme Amélie Catherin	50 %
- apprentie	Mme Emma Porchet	100 %

Soit 10 équivalents plein temps et une apprentie

II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire

Afin d'assurer la conciergerie du nouveau collège JP Loys de Cheseaux, nous avons engagé dès le 1er août 2022, M. Diego Soberon. Malheureusement cette collaboration n'a pas été concluante et nous nous en sommes séparés au 31 octobre 2022, soit à l'issue du temps d'essai. Un nouveau concierge sera engagé début 2023.

Par ailleurs, Mme Djenail Berger a augmenté son temps de travail de 65% à 75% dès le 1er janvier 2022 afin de prendre en charge la maison de commune et Mme Isabel Desplands a augmenté son temps de travail de 50% à 100%, puisqu'en plus du restaurant scolaire, elle assume désormais une partie de la conciergerie du nouveau collège.

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2022 étaient les suivants :

- collège Derrière-la-Ville :	Mme Keila Marques Cassata	100 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- salles de gym et gestion technique DLV :	M. Jerôme Hugon	100 %
- collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- collège Marais du Billet, temple, Maison de commune :	Mme Djenail Berger	75 %
- collège Loys de Cheseaux :	Mme Isabel Desplands	50 %
- salle de gym Marais-du-Billet. Gestion technique M-d-B, centre de vie enfantine et maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %
- restaurant scolaire :	Mme Isabel Desplands	50 %

Soit 5,75 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2022, la population de notre localité s'élevait à 4’527 habitants soit :

3’439 Suisses **1’088 Étrangers***

II - 2.1 - Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1’077 mutations correspondant à :

420 arrivées – 353 départs – 147 changements d'adresse – 42 séparations/divorces – 20 naturalisations – 28 mariages – 48 naissances – 19 décès *(inscrits en résidence principale)*

II - 2.2 - Bureau des étrangers

- *C (établissement)	758
- *B (séjour)	288
- *L (Séjour limité)	7
- *F/N (admis provisoirement)	12
- *S (personnes à protéger)	18
- *Permis en cours d’attribution	5
Dossiers en cours de traitement auprès du Canton	*25*

II - 2.3 - Registre civique

En 2022, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales et élections communales les :

13 février – 20 mars – 10 avril – 15 mai - 25 septembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'722 avec un taux moyen de participation de 42,87%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 958 signatures relatives à 20 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

II - 2.4 - Recensement des chiens

En 2022, 248 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

II - 2.5 - Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2022, 12 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 14 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à ces 14 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l’Etat pour suite à donner. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés.

II - 3 - Activités villageoises

L'année 2022 a été marquée par un certain retour à la normale. De nombreuses activités ont pu reprendre de manière régulière, pour le plus grand plaisir de tous.

Le caveau le Chapeau fut le premier à lancer l'année le 22 janvier, ouvrant la voie à tous les autres spectacles organisés par nos diverses sociétés locales, dont la compagnie des Deux masques, la Fanfare et event@cheseaux.

En février et mars, les jeunes et les moins jeunes ont pu assister dans les forêts communales à un débardage à cheval, pratique ancestrale qui revient en force.

Le 26 mars a eu lieu pour la première fois à Cheseaux un Coup de balai (action cantonale pour promouvoir le ramassage des déchets), qui a rencontré un bel écho et sera reconduit en 2023. Dans le même domaine, nous avons célébré le 29 mars les 10 ans de fonctionnement de notre déchetterie intercommunale du Carroz.

Le 9 avril, les Traîne-Savates ont organisé sous des cieux peu cléments la 28ème édition de leur course populaire.

De mai à juin, la commune a offert à la population la possibilité de pratiquer de l'Urban training en plein air. Vu l'engouement rencontré, ces cours seront à nouveau mis sur pied en 2023.

Dès juillet 2022, un vélo-cargo électrique est à disposition de tout un chacun au centre du village. La gestion de sa location a été confiée à la pharmacie Amavita.

Les activités liées au passeport vacances ont eu lieu en juillet et août. A Cheseaux les enfants inscrits ont pu s'initier à la spéléologie, faire une balade avec des ânes, ou découvrir le monde des pompiers.

La fête du 1er août a rencontré un vif succès, bien organisée par notre société de jeunesse, malheureusement sans feu en raison des conditions de sécheresse extrême.

A la rentrée des classes du mois d'août, les élèves concernés ont pu découvrir leur nouveau collège, baptisé du nom de notre illustre astronome Jean-Philippe Loys de Cheseaux.

Côté sportif, relevons les très bons résultats enregistrés par nos clubs élite, le VBC Cheseaux, 5ème de Ligue Nationale A et le Judo club, néo-promu et 6ème en LNA.

Le 3 septembre notre centre du village a accueilli pour la seconde fois le Festi Vernand avec la sympathique participation de nos sociétés locales et de multiples animations et concerts.

Le 11 septembre a eu lieu le vide-grenier sur roues, organisé par event@cheseaux.

Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 10 octobre, les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année.

Le 4 novembre a eu lieu, dans les forêts communales, la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés, en autres, le Président du Conseil communal et les Préfets du district.

La fête de la courge organisée par event@cheseaux s'est déroulée au centre du village le 2 novembre avec le soutien des commerces locaux, tout comme la fête de Noël qui a eu lieu, quant à elle, le 14 décembre.

Le Téléthon du 3 décembre a donné l'occasion de retrouver autour d'une sympathique fondue, alors que la Fanfare a pu se produire le 18 décembre pour son concert de Noël.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive et nous souhaitons également remercier vivement toutes les autres sociétés locales, groupements et associations diverses, qui, par leur engagement tout au long de l'année, ont permis d'animer notre village.

II - 4 - Lausanne Région

II - 4.1 - Communes membres

Lausanne Région était composée en 2022 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre de communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Secteur Nord :

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxtens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Etienne Fleury.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

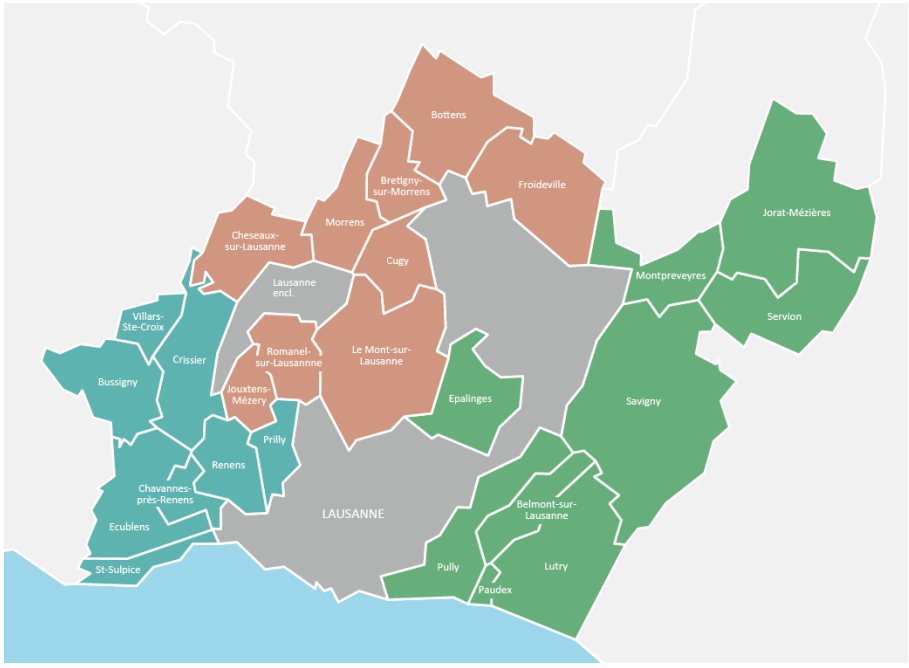

II - 4.2 – Représentation de la commune dans les différentes commissions

Bureau de coordination (BC)

Membre : M. Etienne Fleury

Le Bureau de coordination est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il examine le travail des commissions de Lausanne Région et de son secrétariat général, valide les dépenses et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

Commission Prévention et dépendances

Membre : Mme Martine Lob

La commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et préavise l'attribution des subventions. Elle soutient également des actions de prévention menées par les communes ou par des institutions reconnues.

Commission Enfance

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres, en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire.

Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation et mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

Commission Seniors

Membre : Mme Liliane Annen

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Commission Activités Sportives

Membre : Mme Giusy Sicuro

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

Commission Promotion économique

Membre : M. Etienne Fleury

La Commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2022

19 permis de construire ont été délivrés en 2022, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes / CLCS	Route de Genève 19	1319
2	Surélévation du toit et transformation de l'appartement existant	Rue du Pâquis 14	34
3	Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure	Chemin du Châtelard 3	786
4	Régularisation des travaux déjà effectués, à savoir : Installation d'une PAC air/eau extérieur	Chemin de Martheray 11	526
5	Extension bureaux, fumoir-dépôt et ascenseur au 2ème étage	Chemin du Châtelard 3/5	786
6	Construction de deux bâtiments d'activités et d'un parking enterré. Augmentation de la hauteur des niveaux 1 et 2 du bâtiment A pour compléments techniques. Création de locaux techniques pour ventilation au sous-sol, intégration de monoblocs supplémentaires en toiture et déplacement de la rampe	Pré Manju	582
7	Transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et de Salt Mobile SA, avec nouveau mât, systèmes techniques et nouvelles antennes / CHSL – VD_7068E	Chemin de Derrière la Ville	3
8	Prolongation de l'heure d'ouverture du café-restaurant	Rue du Pâquis 6B	30
9	Cheminement pour la mobilité douce et travaux de terrassement pour la future place de jeux	Le Pâquis	1458
10	Remplacement du chauffage électrique, installation d'une pompe à chaleur air-eau. Percement de la dalle sur rez. Remplacement cheminée à foyer ouvert, par poêle à bois. Modifications et rafraichissement cuisine, salle de bains, chambres et buanderie	Rue du Pâquis 10	33
11	Construction d'une pergola sur la façade Sud et édification de murs de soutènement	Route de Morrens 16	1646
12	Construction d'une piscine unifamiliale extérieure chauffée avec chauffage indépendant en énergie renouvelable PAC et d'un réduit de jardin, muret de soutènement et clôture de jardin en bord de terrain existant	Chemin du Pré Marchand 18	1671
13	Création d'une ouverture en façade	Chemin de Sorécot 43	485
14	Mise en sécurité AEAI d'une partie du bâtiment ECA 459	Chemin du Châtelard 1, L'Ecuellette	574
15	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	Chemin Derrière-le-Château 17	1658
16	Remplacement de la chaudière à mazout par une installation pompe à chaleur air-eau	Chemin des Grands-Champs 41	166
17	Création de 2 appartements supplémentaires (2 villas de 2 logements en lieu et place de 2 villas individuelles), transformations intérieures ainsi qu'en façades, agrandissement des sous-sols et création d'escaliers extérieures.	Chemin de Martheray 2	531
18	Transformation et agrandissement d'une villa à deux logements	Rue du Pâquis 13	347
19	Remplacement du chauffage électrique par l'installation d'une installation avec pompe à chaleur air/eau et d'un circuit hydraulique	Route de Morrens 6	889

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a délivré 6 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Rue du Pâquis 33a, 33b et 33c
- Chemin de la Saugettaz 3
- Chemin de Derrière-la-Ville 2
- Route de Genève 17
- Chemin du Château 2
- Rue du Pâquis 2

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève

Pour rappel :

Depuis plusieurs années, l'augmentation du trafic sur le contournement du village engendre des surcharges importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence est qu'un important trafic de transit s'effectue au centre du village.

Sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'État a accordé, le 13 janvier 2021, un crédit de CHF 400'000.- pour la part cantonale des études de requalification des giratoires Bel-Air et Mon-Repos du contournement sud de Cheseaux.

Début 2022, le dossier a été déposé à l'examen préalable des services cantonaux.

À la suite de cet examen, le projet a dû être complété et modifié pour traiter notamment de l'aspect du bruit routier et de l'assainissement des eaux de chaussée.

Dès lors, ce projet qui devait initialement être mis à l'enquête publique en 2022 a pris du retard et sera normalement soumis aux formalités d'enquête en 2023.

III - 2.2 – Système de gestion des zones d'activité

Pour rappel :

Une démarche participative a été organisée par le Canton sur la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et deux ateliers ont eu lieu en septembre et novembre 2020 avec le Canton et les communes du périmètre.

La stratégie régionale des zones d'activité a été affinée en 2022 et une première version a été remise aux communes fin 2022 pour consultation technique.

III - 2.3 – Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Pâquis

Suite à l'acceptation du préavis 08 - Aménagements de mobilité PPA Le Pâquis lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2022, les travaux pour la réalisation du nouveau trottoir au nord du chemin de la Saugettaz ainsi que la réfection du trottoir sud ont débuté le 29 août 2022.

Ces travaux ont malheureusement pris du retard car nous avons rencontré des complications de coordination avec les chantiers privés. Nous n'avons, dès lors, pas encore pu entamer les travaux pour la création de la liaison piétonne entre la rue du Pâquis et le chemin de la Saugettaz au droit des jardins familiaux.

III - 2.4 – PPA Nonceret - La Croix

L'assemblée générale, du syndicat d'amélioration foncière, a été purement statutaire et s'est déroulée le 20 janvier 2022 pour les comptes 2020 et 2021.

III - 2.5 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Pour rappel :

Le PPA, dans ses mesures d'équipement, prévoit la création d'une liaison de mobilité douce entre les quartiers de Mon Repos et du Grand Pré.

Un avant-projet a été établi et transmis au Canton en janvier 2021 pour un examen préliminaire.

Le 21 mars 2022, le dossier pour la réalisation de cette liaison piétonne a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable, selon la procédure de la Loi sur les routes.

En date du 25 mai 2022, le service des routes nous a notifié son préavis positif et le dossier a donc pu être déposé à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023, comprenant la partie « travaux » et une autre partie selon la Loi sur l'expropriation, avec accord préalable des propriétaires pour la création de domaines publics (zone agricole) et la constitution d'une servitude publique de passage (terrain à bâtir).

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.

III - 2.6 - PPA Châtelard

Pour rappel :

Le PPA prévoit différentes mesures pour améliorer notamment la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, des aménagements routiers et une étude qui doit être réalisée pour vérifier la pertinence ou non de créer de nouveaux arrêts de bus.

Le 11 février 2022, le dossier pour la réalisation des équipements prévus dans le PPA « Châtelard », selon la procédure de la Loi sur les routes a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.

Le service des routes nous a notifié son préavis positif avec modification, en date du 25 mai 2022.

Des études complémentaires ont été nécessaires pour répondre aux exigences du Canton et pour que qualitativement le projet réponde aux besoins de fonctionnement d'une telle zone d'activité, tant en termes d'accessibilité (piétons / mobilité douce / cycle) qu'en termes de fonctionnement pour assurer des gabarits suffisants pour les camions avec toute la problématique d'un secteur déjà bien bâti.

Une étude trafic a été nécessaire et réalisée pour vérifier la géométrie et le fonctionnement des accès à la zone d'activité.

Ce dossier sera finalisé, afin d'être déposé pour un deuxième examen préalable dans la première moitié de 2023 en vue d'être mis à l'enquête publique fin 2023.

III - 2.7 - Requalification de la rte d'Yverdon, rte de Morrens, ch. Derrière-la-Ville

Pour rappel :

L'étude de requalification de la route d'Yverdon, route de Morrens et chemin de Derrière-la-Ville a été lancée courant 2021.

Dans la continuité des aménagements réalisés à la rue du Pâquis, le projet prévoit la réfection complète de la route d'Yverdon avec la création de trottoirs de 2m de largeur des deux côtés de la chaussée. La chaussée aura une largeur de 6m avec deux rétrécissements pour modérer la vitesse des véhicules et la vitesse y sera limitée à 30km/h.

La route de Morrens sera réfectionnée sur sa première portion jusqu'à environ 50 m après le carrefour du chemin de Champ-Pamont et du chemin de Derrière-la-Ville.

Les trottoirs des deux côtés de la chaussée seront élargis à une largeur de 2m.

La vitesse sera abaissée à 30km/h à la route de Morrens ainsi que sur le chemin de Champ-Pamont. Des éléments de modération de trafic seront prévus, afin que la limitation de vitesse soit respectée.

Au chemin de Derrière-la-Ville, il est prévu de créer une zone de rencontre à 20 km/h afin de donner la priorité aux élèves et piétons et sécuriser ainsi la zone scolaire.

Dans une zone 20, le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules et le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marquages.

Les trottoirs seront supprimés et des aménagements seront réalisés afin que la limitation de vitesse soit respectée.

Le 25 mai 2022, le dossier pour la réalisation des travaux susmentionnés, selon la procédure de la Loi sur les routes a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.

Le service des routes nous a notifié son préavis positif, en date du 10 août 2022 et un dossier pour les travaux prévus de la route d'Yverdon a donc pu être déposé à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023.

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.

.

III - 2.8 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

La commune a encaissé CHF 58'834.70 de taxes prélevées avec l'électricité.

68 demandes ont été subventionnées, pour un montant global de Fr. 116'029.25.

Type de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total versé par la commune
Installation solaire thermique	2	2	0.00
Installation solaire photovoltaïque	51	51	92'029.25
Chauffage au bois	1	1	3'000.00
Pompe à chaleur	14	14	21'000.00
Plan de mobilité d'entreprise	0	0	0.00
TOTAL	**68**	**68**	**116'029.25**

En plus, la commune a subventionné l'achat de 43 vélos pour un montant de Frs 12'900.00.

III - 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La nomination d'une nouvelle CCU pour la législature 2021-2026 va être formalisée début 2023, aucun dossier n'ayant nécessité sa mise en œuvre en 2022.

Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu

IV - 1 - Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP), Mme Fanny Steffen, assistante de sécurité publique, à 80%, nouvelle collaboratrice entrée en service en août 2022.

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabres, poteaux, bancs etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la gestion des radars pédagogiques (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) et des cartes électroniques pour les horodateurs (pour les employés des structures d'accueil) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2022.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2022

	2022	2021	2020
Interventions	**80**	**106**	**109**
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	7	13	5
déchets sauvages, sacs non-conformes	8	12	18
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	0	7	4
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	0	3	0
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	6	11	7
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	5	7	11
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	9	8	8
individus suspects, mendiants, gens du voyage	2	1	14
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	2	4	4
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	32	33	36
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	9	7	2
Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs	**520**	**550**	**536**
contrôle du stationnement	96	117	123
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	7	23	30
visionnement images vidéosurveillance suite événement	15	18	21
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	115	54	44
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	117	120	107
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière, pose signalisation CoVID	132	147	138
Services pour manifestations, inhumations, chantiers, marquage	38	71	73
Dénonciations	**677**	**502**	**550**
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	570	380	431
ordonnances pénales suite dénonciations privées	73	96	69
ordonnances pénales mises à ban communales	3	2	3
rapport dénonciation suite infractions (loi sur la circulation)	3	4	3
rapport dénonciation suite infraction au RG Police	24	15	42
rapport dénonciation suite infraction au RG Déchets	4	5	2
Rappels suite Amendes d'ordre (AO) non payées	**85**	**32**	**76**
Ordonnances pénales suite AO non payées	**26**	**8**	**17**
Notification des commandements de payer	**142**	**164**	**119**

Rapports de naturalisation	**12**	**11**	**10**
Rapports objets trouvés	**82**	**76**	**54**
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés…)	**71**	**94**	**113**

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffure et manifestations diverses. Aucun manquement important n'a été relevé en 2022.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

21 personnes habitants sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2022 (2 non inscrites) dont 9 personnes à l'EMS Primeroche du Grand Pré. Deux inhumations de corps, trois inhumations cinéraires, deux inhumations cinéraires au columbarium et trois inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux (cinq inhumations concernent des gens qui n'étaient plus domiciliés à Cheseaux mais qui y avaient vécus). Seize personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement BPA.

IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2022	2021	2020
Infractions au code pénal	100	114	86
Infractions à la loi sur les stupéfiants	5	2	0
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	41	47	30
Accidents dégâts matériels	25	37	16
Accidents avec blessés	10	4	3
Accidents avec animaux	6	6	11

IV - 2 - Protection civile

IV - 2.1 - Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxtens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 2.2 -Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2022	2021	2020	2019	2018
819	802	1'176	1'196	1'254

Les conséquences de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 de la nouvelle loi sur la Protection civile a encore une fois des répercussions sur les effectifs. Au 31 décembre 2022, ce ne sont pas moins de 170 astreints qui ont été libérés et 42 nouveaux astreints incorporés.

IV - 2.4 - Interventions

La poursuite de l'engagement COVID-19 s'est déroulée durant la période des fêtes 2021-2022 et ceci jusqu'au 12 février, avec non moins de 2'000 jours de service. Cela représente, pour cette pandémie, près de 50'000 jours de service effectués par le Bataillon Centre regroupant les Organisations régionales de protection civile de Lausanne-District, l'Ouest-Lausannois et Lavaux-Oron.

Afin de répondre à la mission reçue de la délégation du Conseil d'Etat pour soutenir l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), du 14 mars au 29 juillet, les ORPC de Lausanne-District et de l'Ouest-Lausannois ont uni leurs forces pour mettre en place et exploiter un centre d'accueil dans les halles sud du Palais de Beaulieu, pouvant accueillir jusqu'à 300 réfugiées et réfugiés ukrainiens. Plus de 4'900 jours de service ont été réalisés, ce qui représente au total 29'000 heures pour la milice et les professionnelles et professionnels et correspond à 7'500 nuitées pour plus de 1'300 réfugiées et réfugiés.

Le Plan Ostral a été déployé de fin septembre au 23 décembre, dans le but de mettre à niveau l'état de préparation en cas de pénurie en électricité. L'ORPC a été sollicitée pour soutenir les communes du District et la cellule de crise préfectorale. Cela représente plus de 290 heures de travail pour le personnel professionnel, ainsi que 3 semaines d'engagement pour 2 personnes astreintes rattachées à ladite cellule.

IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)

Les interventions en situation d'urgence, accueil des réfugiés ukrainiens ainsi que la situation de pénurie, ont permis de collaborer avec les partenaires cantonaux et régionaux comme le service d'accueil aux migrants, le service vétérinaire et la préfecture.

IV - 2.6 - Matériel, équipement et infrastructures

En collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire, il a été décidé de réduire le nombre de remorques datant des années 60 immatriculées par le Canton. Pour la ville de Lausanne, cela a consisté à réduire la dotation de 50 unités et passer de 150 à 100 remorques, ce qui permet en tout temps de répondre aux besoins opérationnels.

A contrario, trois nouvelles génératrices 20 kva ont été reçues afin de garantir l'alimentation électrique des antennes POLYCOM cantonales.

Tout le personnel astreint a été équipé d'une nouvelle tenue.

IV - 2.7 - Formation

En plus des nombreuses interventions, plusieurs cours d'instruction axée à l'engagement ont été suivis par près de 800 astreintes et astreints, avec pour contenu les matières suivantes :

- moyens d'extinction de départs de feux
- régulation du trafic routier
- réanimation cardio-pulmonaire
- sécurité antichute
- communication radios POLYCOM

IV - 2.8 - Engagement des volontaires et miliciens

7'048 jours de service ont été accomplis en 2022.

IV - 2.9 - Essai annuel des sirènes

Seules les sirènes mobiles ont été contrôlées par la division en 2022. Les sirènes fixes ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées (mode automatique), ceci sans la présence de la milice en raison de l'engagement COVID-19.

IV - 3 - Service du Feu

IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre

Une baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS.

L'effectif des recrues est également en légère baisse. Cette baisse du nombre de recrues est observée au niveau cantonal. Le recrutement 2022 a néanmoins permis d'engager 9 nouvelles recrues qui effectueront la formation de base de sapeur-pompier tout au long de l'année 2023.

Mouvements de personnel, durant l'année 2022 :

• 15 arrivées • 18 départs

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	7	3	8
Sous- officiers :	7	5	6
Sapeurs :	19	19	16
Recrues :	1	6	2
Total	**34**	**33**	**32**

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs-pompiers) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites. En 2022, deux jeunes sapeurs ont intégré notre SDIS.

IV - 3.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Luis Mendez
Quartier-maître :	Cap. Frédéric Gygax
Responsable de l'instruction :	Cap. Gaël Berthoud
Responsable logistique :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable opérationnel :	Cap. Clément Bouaraphanh
Responsable RH/communication	Cap. Lionel Marti

IV - 3.3 - Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, dont notamment pour le rapport annuel du SDIS, le contrôle des comptes 2021 et le budget 2023.

Composition au 31.12.2022 :

Cheseaux :	Martine Lob – Présidente, Stéphane Hauert, Florence Bagnoud,
Le Mont :	Nadège Longchamp - Municipale, Michel Chardonnens, Stéphane Piguet
Romanel :	Claudia Perrin - Syndique, Graziano Mancini, Thierry Chappuis
Jouxtens :	Thierry Reymond – Municipal, Jean-Luc Cachin, Julien Verrey
Commandant :	Luis Mendez
SDIS :	Frédéric Gygax, Gaël Berthoud, Clément Bouaraphanh, Lionel Marti, Christophe Rauschert

IV - 3.4 - Formation – exercices communaux

69 exercices ont pu avoir lieu en 2022, soit :

- 11 exercices premiers secours
- 4 exercices recrues.
- 17 exercices porteurs de masque
- 2 exercices chauffeurs.
- 2 exercices évènements naturels.
- 7 exercices officiers.
- 4 exercices sous-officiers.
- 6 exercices jeunes sapeurs
- 16 exercices et séances d'état-major.

Ces formations permettent non seulement de consolider et d'augmenter les connaissances, mais elles contribuent également au maintien de la cohésion entre les sapeurs ainsi qu'à l'esprit d'équipe.

IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux. Pour 2022, ce sont **1300** heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'Etablissement cantonal d'incendie ECA, mais également dans tout le canton.

• 6 sapeurs ont été formés pour intervenir dans le détachement de premier-secours.
• 2 sapeurs ont obtenu le permis de conduire C1 « 118 ».
• 8 sapeurs ont terminé leur formation de porteur d'appareil respiratoire

Tous les membres du détachement de premier secours de notre SDIS (72 personnes) ont été équipés de deux nouvelles tenues d'interventions. Ce matériel a été entièrement financé par l'ECA pour un montant de CHF 165'956.40.

IV - 3.6 - Interventions du corps

	2022	2021	2020
Feux	21	31	13
Alarmes automatiques	17	12	17
Inondations	30	39	44
Sauvetages	21	18	8
Divers	8	-	22
Total	**97**	**100**	**104**

IV - 3.7 – Services supplémentaires et représentations

Lors de la fête nationale du 1er août, notre SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur 3 communes.

Notre SDIS organise le passeport vacances pour les enfants sur 2 communes.

Notre SDIS a été représenté à l'assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, ainsi qu'à son concours annuel et à la conférence annuelle des commandants du canton.

Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets – Forêts - Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Eric Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà fourni.

M. Dimitri Gindre a démissionné avec effet au 30 septembre 2022. Un nouvel employé, M. Alain Pahud, a été engagé, mais ne débutera son activité qu'en mars 2023.

Notre apprenti Hugo Hegel a terminé avec succès sa formation et nous a quittés au 31 juillet 2022. Nous avons accueilli dès le 1er août un nouvel apprenti horticulteur-paysagiste en la personne de M. Thibaud Baumann.

Nos effectifs étaient donc les suivants à fin 2022 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Philippe Corday	100 %
- Employés :	M. Lorenzo Malizan	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Thibaud Baumann	

soit 7 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2022	2021	2020
Terrains de football, gazons	3,4 %	3.9 %	4.35 %
Parcs et cimetière	23,6 %	19.8 %	23.14 %
Forêts / fauchage et exploitation	3,4 %	2.4 %	2.84 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3,0 %	2.8 %	3.57 %
Routes / chemins balayage	11,9 %	10.8 %	10.89 %
Routes / chemins réparation	7,0 %	7.9 %	6.26 %
Routes / chemins fauchage	2,3 %	2.6 %	3.18 %
Neige	3,5 %	7.7 %	4.42 %
Véhicules et machines	4,3 %	4.6 %	4.11 %
Voirie divers	15,9 %	18.3 %	18.17 %
Ecoles et Sociétés	4,0 %	2.6 %	1.05 %
Déchetterie	17,7 %	16.6 %	18.02 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **20** interventions en 2022 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Entretien des jardins potagers et aménagement du nouveau chemin piétonnier
- Désaffectation et aménagements au cimetière
- Réfection des grilles gazon du parking « Radcliffe »
- Réfection de diverses fontaines
- Déménagement de classes au nouveau collège
- Recensement des limites forestières et nettoyages
- Pose de fondations et lampes au centre du village
- Aménagement du chemin pédestre au niveau de la Petite Chamberonne

V- 3 - Domaine communal

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha
Surface forestière : 62 ha
Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 38.5 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public.

Communes partenaires :
Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxtens-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)
228 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du Canton) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2021-2026 :

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale, Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic, Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal, Romanel
Secrétaire du comité	M. Grégory Gabriel
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Syndic, Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal, Prilly

V - 4.4 - Assemblées

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion s'est déroulée en présentiel le 16 mars 2022. Suite au départ à la retraite de Monsieur Laurent Robert, garde forestier, l'assermentation du nouveau garde forestier, Monsieur Grégory Gabriel, par la Préfète du district de l'Ouest Lausannois, s'est déroulée le 9 juin au refuge de Villars-Sainte-Croix. Un apéritif de départ pour l'ancien titulaire a conclu cette cérémonie.

La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 22 septembre 2022 au refuge de Cheseaux.

V - 4.5 - Contrats de gestion

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier.

L'Inspecteur des forêts du 18ème arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par des entreprises répondant aux normes de sécurité.

V - 4.6 - Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'162 m3 de bois (3'097 m3 en 2021).

Ces exploitations ont permis de rajeunir des massifs vieillissants et de permettre le développement naturel de certaines essences forestières en lieu et place d'anciennes plantations artificielles, le plus souvent résineuses.

V - 4.7 - Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

V – 4.8 - Coupe de sécurité et « chablis »

Des travaux d'abattage de sécurisation, sur les différentes infrastructures traversant les massifs forestiers ont été réalisés durant l'été 2022. Une partie de ces interventions sont notifiées aux propriétaires privés. Malgré un été chaud et sec, le volume de chablis (arbre sec ou attaqué par des maladies) est resté stable.

V – 4.9 - Soins à la jeune forêt

Une surface de 17 ha a été soignée sur l'ensemble du périmètre du Groupement. Ces travaux subventionnés par l'Etat de Vaud et la Confédération, sont utiles afin de sélectionner les futures tiges d'avenir et de choisir les essences forestières les plus enclines à s'adapter au changement climatique. Les techniques de travail utilisées jusqu'à présent vont évoluer dans le futur ; ceci afin d'être d'une part moins interventionniste dans le milieu naturel et d'autre part diminuer sensiblement les coûts de ces travaux.

V - 4.10 – Sylviculture, éclaircies

Il s'agit des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements. Pour Cheseaux, la surface concernée est de 2,11 ha.

Il s'agit des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 0,97 ha.

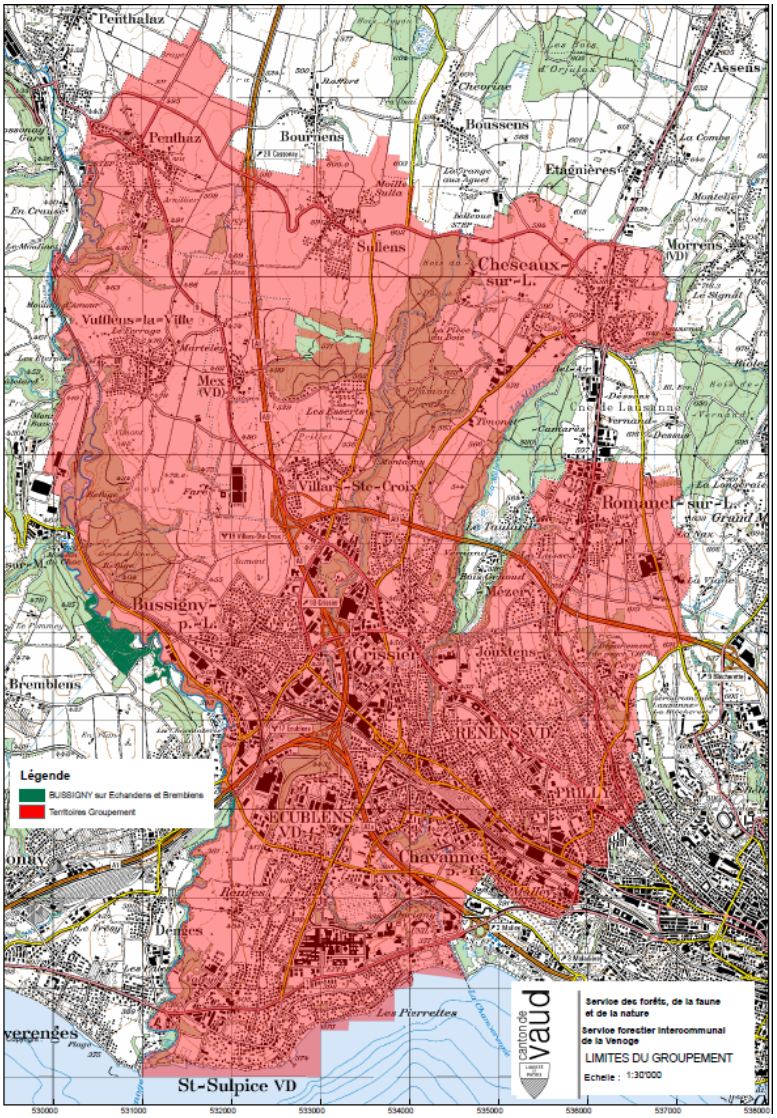

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy

Le premier semestre 2022 a principalement été consacré aux travaux parfois bruyants de terrassement et de travaux spéciaux au sein de l'enceinte de fouille du futur bâtiment de traitement biologique. Le fond de fouille ayant été atteint durant l'été, les entreprises posant les canalisations sous radiers et les mises-a-terre sont intervenues aussitôt.

En décembre, l'entreprise de travaux spéciaux a également œuvré à la réalisation d'une ouverture dans le canal exutoire provisoire et réalisé une fermeture dans le canal exutoire définitif de sorte à permettre l'assainissement de ce dernier. Ces ouverture et fermeture ont nécessité une opération nocturne, avec arrêt complet de la STEP, évitant ainsi tout débordement d'eau non traitée dans le milieu naturel, sans incidence toutefois sur la qualité de traitement des eaux usées.

Une fois les bassins de l'ancien traitement physico-chimique vidangés, la démolition de ceux-ci a débuté au cours de l'été ; elle s'achèvera en 2023.

Lancé en décembre 2021, l'appel d'offres visant les travaux de gros œuvre du bâtiment D est intervenu dans un contexte de forte variation des prix des matériaux. C'est toutefois fort d'une adjudication des travaux de génie civil prononcée le 17 juin, que l'entreprise adjudicataire est arrivée sur le chantier en septembre accompagnée d'une centrale à béton et de deux grues-tour, toutes installées jusqu'en novembre.

Administrativement et durant cette même année, des appels d'offres ont été publiés, les offres reçues et évaluées, puis les travaux adjugés pour la fourniture et la pose d'un monte-charge et du système de mise-à-terre, ainsi que les provisoires électriques de chantier.

Le début de l'année a encore été marqué par l'emballage avec leurs façades définitives, des deux digesteurs des boues d'épuration construits lors de la phase 2. La pose des façades sur les autres bâtiments de la phase 2 est impatiemment attendue pour 2023.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 34 millions de m^3. Cette diminution (-22% par rapport aux 43.6 millions de m^3 en 2021) s'explique par une faible pluviométrie en 2022. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritus, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 939 mm en 2022, inférieures aux 1'305 mm de l'année précédente, et se situant en-dessous de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 342'710 m3 (2021 : 386'556 m3), y compris l'entreprise Bell.

Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2022 à CHF 1,04717, plus TVA (Fr. 0,96803 en 2021).

V - 5.4 - Visites

Les demandes de visite de la STEP ont fortement augmenté en 2022. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par deux guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP, soit 1'329 visiteurs répartis en 69 groupes, issus d'horizons très divers.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pour la durée du parcours.

V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2022. Sa composition est la suivante :

- Grégory Wyss, président, district Gros de Vaud
- Nathalie Jaton, vice-présidente, district Ouest lausannois
- **Liliane Annen**, district Lausanne
- Jean Ceppi, district Ouest lausannois
- Danilo Perotti, district Jura-Nord vaudois
- Pierre Bruni, district Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener district Morges
- Serge Gambarasi, district Morges
- David Lenoir, district Morges

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces 2 dernières activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant.

VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2021, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets), propriété des périmètres de gestion.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés (tonnes)	2022	2021	2020
Ordures ménagères	25'042	25'488	24'815
Déchets encombrants	2'166	2'282	2'291
Déchets ménagers spéciaux	233	244	251
Verre	4'263	4'345	4'448
Déchets industriels	6'710	6'654	6'598
Boues d'épuration	6'024	6'026	6'718
Déchets carnés	932	967	909
Appareils électriques	320	353	401

V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2022	2021	2020
Ordures ménagères	473.53	491.38	491.19
Papier	99.90	110.40	113.46
Verre	28.24	27.59	25.40
Déchets compostables	379.60	303.32	310.71

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2022	2021	2020
Objets encombrants	129.27	127.26	122.44
Déchets compostables	321.14	518.23	403.64
Papier	96.14	92.44	107.06
Carton	118.21	130.68	120.02
Verre (Trié)	192.45	206.47	195.61
Ferraille	46.31	56.60	52.63
Huiles	2720 litres	3020 litres	2980 litres
Bois	142.99	167.11	162.68
Aluminium et Fer blanc	10.85	12.24	11.46
Textiles	31.89	32.855	37.36
PET	14.56	14.13	13.91
Déchets inertes	111.28	141.07	106.12

Chapitre VI : Petite enfance – Œuvres sociales - Cultes

VI - 1 - Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 - Généralités

Le réseau AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois) est une association qui regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxtens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens.

Chaque commune a un représentant au comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Mme Jacqueline Dieperink est présidente du Comité.

La Commune de Cheseaux est représentée à l'assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le conseil communal.

L'AJENOL propose 17 structures d'accueil collectif (9 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à Jouxtens-Mézery, 3 à Romanel et 1 à Sullens/Boussens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

L'offre totale d'accueil au sein du réseau (collectif et accueil en milieu familial) est de 939 places. Un total de 1'444 enfants ont été accueillis en 2022.

Accueil en milieu familial

Les 2 structures d'accueil en milieu familial, celle de Cheseaux-Romanel-Bournens-Boussens-Sullens, et celle de Prilly-Jouxtens-Mézery, ont accueilli 375 enfants (dont 106 de Cheseaux) et disposaient à fin 2022 de 60 accueillantes en milieu familial (16 à Cheseaux), encadrées par 2 coordinatrices.

Accueil collectif

L'accueil collectif se compose de l'accueil préscolaire (garderies) et parascolaire. (accueils pour écoliers en milieu scolaire - APEMS et unités d'accueil pour écoliers – UAPE). Les 1061 places totales sont réparties en 359 places préscolaires et 702 pour les enfants de 1-6P.

Les accueils pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) sont le plus souvent situés dans des bâtiments scolaires et ont la particularité d'être fermés pendant toutes les vacances scolaires

Les unités d'accueil pour écoliers (UAPE) sont, elles, ouvertes pendant une partie des vacances scolaires

Demandes d'accueil en attente

La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite importante, surtout en ce qui concerne la demande des plus jeunes (0-4 ans) et en accueil collectif.

La demande est en constante évolution. Après les placements d'enfants à la rentrée d'août, la demande reste assez stable jusqu'en fin d'année. En janvier 2022, il y avait 336 demandes en attente. Pour janvier 2023, il y en aura 375.

VI - 1.1.2 - Activités du comité

Conventions

En automne 2022, une convention a été signée avec l'association qui a repris la gestion de la garderie les Chatons, située à Renens, mais proche de la commune de Prilly.

Cette structure proposera prochainement 49 places. Dans un premier temps, 39 places sont offertes, dont 10 à disposition du réseau AJENOL.

Les places réservées aux enfants domiciliés sur le réseau AJENOL sont actuellement occupées par des prilliérans.

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année.

La garderie d'entreprise de la BCV La Cabane a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention avec le réseau du Gros-de-Vaud (EFAJE) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile. Trois enfants domiciliés dans le réseau AJENOL bénéficient d'un accueil dans une structure de l'EFAJE ; un enfant domicilié dans le réseau EFAJE bénéficie d'un accueil dans une structure de l'AJENOL.

La convention pour l'accueil d'urgence avec le jardin d'enfants Amadou, à Prilly, est reconduite chaque année.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu en 2022 deux Assemblées générales, le 29 juin et le 23 novembre.

L'assemblée générale de juin a adopté les comptes et le rapport de gestion 2021. En outre, elle a pris connaissance de l'augmentation des subventions pour l'accueil en milieu familial, permettant une revalorisation des conditions de travail des AMF.

L'assemblée générale de novembre a validé le budget 2023.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 7 fois en 2022, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices.

Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le comité et l'équipe, on peut relever :

- l'adaptation des conditions d'accès, des horaires en vue de l'ouverture de l'APEMS du Vieux-Collège à Prilly, ouvert aux enfants de 7P et 8P
- l'augmentation du salaire des AMF du réseau, avec l'abandon des frais d'acquisition du revenu, représentant une notoire amélioration des conditions financières.
- la mise en route de la réflexion sur un changement prochain du logiciel de gestion, le logiciel actuel étant désormais obsolète
- la mise en place et l'adaptation nécessaire des logiciels de facturation pour assurer l'application du rabais exceptionnel de 20% des factures du mois de novembre. Ce rabais sera pris en charge grâce à une aide exceptionnelle de la Confédération.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 - Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens-Romanel a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces cinq communes conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction est composé de Mmes Claudia Perrin (Romanel), Présidente, Jacqueline Dieperink (Cheseaux), trésorière et Sandrine Gaudard (Boussens), secrétaire.

VI - 1.2.2 – Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) et placements en 2022

	Bournens	Boussens	**Cheseaux**	Romanel	Sullens	**TOTAL**
ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)						
AMF au 1er janvier 2022	0	0	**16**	8	2	**26**
Nouvelles AMF en 2022	0	0	**1**	1	0	**2**
AMF ayant démissionné en 2022	0	0	**1**	2	0	**3**
AMF au 31 décembre 2022	0	0	**16**	7	2	**25**
ENFANTS						
Enfants accueillis au 1er janvier 2022	9	23	**106**	48	28	**214**
Nouveaux placements en 2022	2	7	**31**	21	7	**68**
Enfants sortis en 2022	3	2	**37**	24	8	**74**
Enfants accueillis au 31 décembre 2022	8	28	**100**	45	27	**208**

Fin 2022 pour les 5 communes, 85 enfants sont en attente d'un placement. Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 3 enfants venant d'autres communes (Prilly et Romanel) alors que 3 enfants de Cheseaux sont accueillis à Romanel.

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

L'association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC), gère 3 structures d'accueil :

- L'UAPE « Les Funambules », à Cheseaux, qui compte 85 places d'accueil pour les enfants de 1 à 6 P
- La garderie « La Galipette », à Cheseaux, qui offre, depuis la rentrée d'août 2021, 59 places pour les enfants dès 14 semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire
- L'APEMS de Sullens, qui offre 36 places pour les enfants de 1 à 6P. Son antenne de Boussens offre 24 places supplémentaires à midi.

Composition du Comité

Le comité, élu par l'assemblée générale du 30 juin 2022 se compose des membres suivants :

M.	Kim Rochat	Président
Mme	Jacqueline Dieperink	Vice-présidente (Commune de Cheseaux)
Mme	Marie-Christine Pitton	Membre (Commune de Sullens)
Mme	Sandrine Gaudard	Membre (Commune de Boussens)
M.	Jean-Marc Weber	Membre (Commune de Bournens)

Les directrices des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme	Véronique Gagnaux	Directrice de l'UAPE les Funambules et de la Galipette
Mme	Judit Sirko	Directrice de l'APEMS de Sullens (jusqu'au 30.11.2022)

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrillet.

Activités

Le comité a tenu 6 séances plénières durant l'année 2022. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2021 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2023, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 30 juin 2022.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices ont été tenues, en particulier concernant la gestion du personnel et de la situation sanitaire.

Le comité a dû se séparer de Mme Judit Sirko, directrice de l'APEMS de Sullens, avec effet au 30 novembre 2022. Elle sera remplacée dès le 1er janvier 2023 par Mme Laura Rittmeyer.

VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif.

Dans le groupe des bébés et mini-bébés :

- une éducatrice à un taux de 73%
- trois assistants socio-éducatifs à des taux de 60%, 80% et 100%
- une auxiliaire à un taux de 80%

Dans le groupe des trotteurs :

- une éducatrice à un taux de 60%
- deux assistants socio-éducatifs à des taux de 80% et 100%
- une auxiliaire à un taux de 60%

Dans le groupe du vertical et des moyens :

- trois éducateurs à un taux de 71%, 90% et 93%
- trois assistants socio-éducatifs à des taux de 50%, 60% et 86%

Il y a également :

- deux intendantes à un taux de 55%
- la secrétaire de l'association à 25%
- trois apprentis
- une stagiaire préalable à 100%

Les apprentis, ainsi que la stagiaire, et leurs formatrices se rencontrent une heure par semaine pour un entretien individuel de suivi de stage, en plus du colloque hebdomadaire et institutionnels.

Durant l'année, 4 personnes ont quitté la garderie. Elles ont toutes été remplacées.

Durant cette année 2022, les colloques institutionnels ont été utiles pour travailler :

- La cohésion d'équipe : L'équipe des moyens n'arrivant pas à créer une cohésion d'équipe, ils ont donc bénéficié des deux colloques institutionnels pour cela et l'équipe a été très contente de cet accompagnement.
- La ligne pédagogique : pour continuer le travail de l'année dernière les équipes se sont basées sur le descriptif du déroulement de la journée afin d'expliquer leur fonctionnement.
- Les passages : l'organisation de la préparation de certains enfants qui devaient passer en août de la nursery au groupe vertical, sans passer par le groupe des trotteurs.

Activités :

Le 13 avril en fin de journée a eu lieu une chasse aux œufs avec les familles afin d'avoir à nouveau un moment festif à partager.

La semaine du 30 mai au 3 juin, l'apprentie de 3ème année a organisé une semaine petit déjeuner avec les parents des groupes vertical et moyens. Chaque famille a pu s'inscrire pour venir partager un petit déjeuner.

Le 25 juin, pour marquer la fin de l'année, un brunch a eu lieu pour les familles dans le jardin de la Galipette. Le soleil était de la partie et ce fut un très beau moment de partage.

Pour marquer la fin de l'année scolaire, des sorties ont été organisées, à Morges ou St-Sulpice en bateau, à Ouchy et à Aquatis.

Le 2 novembre, pour Halloween, les enfants ont eu la possibilité de venir déguisés.

En décembre, un calendrier de l'avant pour les enfants a été organisé dans chaque groupe et le 3 décembre la fête de Noël a eu lieu à la grande salle de Sullens en collaboration avec l'UAPE, avec la présence d'un magicien.

VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif
- deux éducatrices à des taux annuels de 88% et 92%
- quatre assistants socio-éducatifs à des taux annuels de 65%, 82%, 85% et 93.5%
- deux auxiliaires à un taux annuel de 56% et de 88%
- trois apprentis
- un stagiaire préalable d'une année en vue de commencer l'apprentissage
- une intendante à 100% comprenant un 10% auprès des enfants
- la secrétaire de l'association à 25%

Activités :

Les demandes de changement de fréquentation ont été faites et les formulaires des nouvelles familles voulant fréquenter l'UAPE en août arrivent.

Les vacances scolaires de février ont été placées sous le thème de la nature.

En mars, à l'occasion du carnaval, les enfants ont pu venir déguisés, des maquillages leur ont été proposé et une disco a été organisée le mercredi après-midi.

L'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) a visité la structure le 31 mars. Il en est ressorti que les normes sont bien respectées.

Durant les vacances de Pâques l'équipe a proposé aux enfants des bricolages de hiboux et d'arbres, une dégustation des produits du terroir, du jardinage, un parcours d'obstacle, du Land Art, une visite d'un musée, une chasse aux œufs, une promenade en forêt avec grillades et un tournoi de foot.

Le 21 juin, les parents des futurs nouveaux enfants qui commenceront en août ont pu participer à une soirée de présentation.

Durant les trois semaines de vacances de juillet, des activités variées ont été proposées toujours sur le thème de la nature, soit notamment une journée à Sauvablin, une autre au jardin botanique de Lausanne, un après-midi cinéma sur la nature, une balade à l'espace des inventions à Lausanne, un escape game, une chasse au trésor et des activités sur le monde des abeilles.

L'UAPE a été ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires d'octobre. Un programme varié a été proposé aux enfants sur le thème de l'histoire de l'art (peinture, création de talismans égyptiens, hip-ho, graffiti, cuisine, fabrication de pièces d'or, guirlandes de feuilles séchées et création d'écussons et d'armoiries).

En décembre, le traditionnel calendrier de l'Avent organisé par les apprentis a toujours du succès. Il permet aux enfants d'avoir une activité surprise par jour sur le thème de Noël: bricolage, cuisine, coloriage, et il permet aux apprentis d'apprendre et d'approfondir la collaboration, l'anticipation et l'organisation.

VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)

La commission consultative pour la législature 2021-2026 a été nommée. Ses membres sont : Mmes Catarina Bento, Véronique Gagnaux, Gabrielle Lerjen, Radica Schmidt, MM. Loïc Bornoz et Serge Vulliamy.

La commission s'est vu confier le mandat d'étudier diverses variantes pour la réalisation de la nouvelle place de jeux de la Plantaz.

VI - 3 - ARASPE

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président est M. Alberto Mocchi de Daillens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel. La directrice du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative. Le Codir s'est réuni à 6 reprises en 2022.

Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2021 et l'autre pour le budget 2023.

En dehors des activités de routine, le Codir a choisi, en se basant sur une argumentation présentée par la Direction, de fermer à terme les deux agences d'assurances sociales de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. En effet ces deux toutes petites agences peu dotées en personnel, rencontrent des difficultés à offrir à la population le service offert par les grandes agences de Prilly et Echallens.

De plus, le personnel arrivant à l'âge de la retraite, il y avait urgence à décider du maintien ou pas de ces deux agences. Cette proposition de fermeture a été présentée par le préavis 02-2022 lors du conseil intercommunal du 8 juin 2022, et acceptée.

Le Codir a également pu enfin prendre en main la révision complète des statuts de l'association. Cette tâche sera achevée en 2023, et présentée sous forme de préavis au conseil intercommunal de l'ARASPE, puis aux communes.

De plus, en cohérence avec la démarche précédente, la révision des statuts du personnel a démarré en 2022.

VI - 3.1 - Agence d'assurances sociales (AAS) de Cheseaux-Romanel-Jouxtens

Depuis le 1er août 2022, suite à la fermeture de l'antenne de Romanel, les habitants de Cheseaux sont accueillis dans les locaux de l'agence d'assurances sociales d'Echallens

Il a été mis en place un système de visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant pas la possibilité de se déplacer à Echallens ou de se faire représenter.

VI - 4 - APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton les soins infirmiers pédiatriques à domicile, ainsi qu'une offre de soutien destinée aux proches aidants qui a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des centres médicaux sociaux gérés.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 792 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI - 4.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

CMS	**2022**	**2021**	**2020**
Cully	60'688	64'596	54'016
Echallens	46'402	45'224	43'657
Epalinges	41'499	43'710	42'407
Le Mont	43'473	42'803	37'500
Oron	55'759	52'827	47'643
Prilly-nord	**31'992**	**33'092**	**33'488**
Prilly-sud	31'922	28'905	30'201
Pully	60'385	59'166	51'202
Total	**372'120**	**370'323**	**340'114**

VI - 5 - CULTES

VI - 5.1 - Paroisse réformée

La bonne collaboration avec la paroisse du Haut-Talent se poursuit en particulier pour les cultes. Ainsi il a pu être célébré 50 cultes dans les églises de Cheseaux et Romanel, 7 cultes au Haut-Talent et le culte régional à Prilly ceci grâce à la collaboration entre les pasteurs Catherine Dietiker, Brigitte Vulliamy, Alain Wirth, Alain Martin ainsi qu'occasionnellement Yvan Bourquin.

En fin d'année, le conseil paroissial a rencontré celui du Haut-Talent afin de mieux se connaitre et de réfléchir à la suite. Dans cette première rencontre il a été décidé de poursuivre la collaboration en partageant diverse activités dont les jardins d'été, le weekend paroissial, les soirées de louange, les prières de Taizé et les partages bibliques, ceci tout en gardant l'indépendance de chacun.

La collaboration avec la communauté catholique continue, notamment avec les deux cultes œcuméniques ainsi que les soupes de Carême.

Deux journées de rencontre annuelles ont retrouvé leur place, à savoir la journée d'offrande et le repas d'automne.

Le culte de l'enfance a également repris, de même que les visites aux personnes âgées. 108 personnes de 85 ans et plus étaient à visiter cette année.

Dans les nouveautés pour l'année, nous pouvons citer :

- Les prières de Taizé, après un essai en juin, à partir de septembre, quatre temps de prière d'une heure ont été organisés en principe le dernier vendredi du mois à 19 heures en alternance entre Romanel et Cheseaux.
- La collecte de produits non-périssable en faveur de l'Ancre à Chavannes durant le mois de novembre.

VI - 5.2 - Communauté catholique

Rattachée à la paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté catholique regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Sullens, Bournens, Boussens et Romanel-sur-Lausanne. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

Gestion administrative

Le comité a tenu 5 séances en 2022.

Les comptes 2021 et le budget 2023 ont été adoptés par l'Assemblée générale du 8 juin 2022.

Patrick Obeid a présenté sa démission du comité en mars 2022 mais comme aucun candidat ne s'est présenté pour le comité lors de l'AG 2022, il a accepté, à la demande de la présidente, de rester en appui durant une période transitoire.

Pastorale

Lors de la phase 1 du projet de synodalité, les paroissiens ont été invités à faire part de leurs réflexions sur l'Eglise. Un questionnaire a été distribué à cet effet en février 2022. La démarche va se poursuivre jusqu'au Synode des Evêques à Rome en octobre 2023.

Dans le cadre de notre Unité pastorale, les confirmants ont reçu le sacrement de confirmation le 2 octobre 2022 à l'église St Joseph.

Activités de la Communauté

Les échanges téléphoniques avec les aînés avaient été initiés en 2021. Ils se sont transformés en cafés contacts, qui ont lieu régulièrement chaque premier mardi du mois dès 9h30, à l'Ancienne cure.

La soirée choucroute traditionnelle a eu lieu le 11 novembre 2022. Elle a accusé une baisse de fréquentation importante par rapport aux années précédentes.

Place de la Communauté dans l'Unité pastorale Prilly-Prélaz

A part les messes, le foyer St Nicolas n'accueille aucune célébration telle que premières communions, confirmations, mariages. Même si la chapelle est bien entretenue et chaleureuse, on peut admettre que son volume modeste et sa situation en sous-sol ne se prêtent pas à certaines cérémonies, comme par exemple, les mariages.

Par ailleurs, il y a peu d'occasions de rencontrer les nombreux jeunes inscrits au catéchisme qui habitent Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens ou Boussens, car les principales activités liées à la catéchèse se déroulent au Bon Pasteur ou à St Joseph.

Conseil de paroisse du Bon Pasteur

Le Conseil de paroisse s'occupe de la gestion de l'Association paroissiale, qui comprend notamment les travaux liés à l'entretien de l'église du Bon Pasteur et de la cure, propriétés de l'Association.

Activités oecuméniques avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel

Un groupe de travail œcuménique s'est constitué en 2021 pour discuter d'un projet d'utilisation partagée du temple de Cheseaux et des locaux de l'Association immobilière de la Paroisse protestante (AIP), l'Ancienne Cure et la Concorde.

Le groupe s'est réuni régulièrement jusqu'en avril 2022. Puis ses travaux ont été suspendus jusqu'à la fin de l'année en raison de l'indisponibilité momentanée de deux de ses membres, sans aucun lien avec le but poursuivi.

Comme les autres années, la Communauté a participé à la célébration œcuménique de la semaine de l'Unité des Chrétiens en janvier 2022, ainsi qu'aux soupes de Carême en mars 2022, dont le revenu est distribué à parts égales à Action de Carême et à Pain pour le Prochain.

La Communauté a été invitée à partager les soirées de louanges et les soirées « chants de Taizé, organisées par la Paroisse protestante en alternance aux temples de Cheseaux et de Romanel.

Perspectives

La Communauté souhaite développer ses activités et ses liens au sein des communes de son périmètre, comme par exemple, répondre positivement à la proposition du Fil d'Argent d'inviter les catholiques à participer à ses activités.

Elle conduira une réflexion sur les possibilités de rencontrer et d'intégrer à certaines de ses activités les jeunes qui habitent les communes de Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens et Sullens.

Elle souhaite enfin que le projet de partage œcuménique du temple de Cheseaux et des locaux d'activités de l'Ancienne cure et de la Concorde prenne forme d'une façon satisfaisante pour tous.

Chapitre VII : Instruction publique

VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence :	Madame Marie Christine **Pitton**
Vice-présidence :	Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres :

Bournens :	Monsieur Michel **Fiaux**, syndic Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles
Boussens :	Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique Madame Sandrine **Gaudard**, municipale des écoles
Cheseaux :	Monsieur Etienne **Fleury**, syndic Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles
Sullens :	Monsieur Christian **Gozel**, syndic Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles
Doyenne chargée de direction	Madame Radica **Schmidt** (voix consultative)
Secrétaire :	Madame Amélie **Catherin**
Commune boursière :	**Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2022.

La doyenne chargée de direction assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

VII - 1.3 - Administration

Conseil de direction

Mme Radica **Schmidt**	doyenne chargée de direction - 9 – 11S
Mme Maryline **Freiburghaus**	doyenne primaire 1 – 4P
Mme Fabienne **Jaquet**	doyenne primaire 5 – 8P
M. Etienne **Reymond**	doyen administratif 1P à 11S

Secrétariat

Mme Maja **Pires**	secrétaire
Mme Iolanda **Coppola**	secrétaire

Bibliothèque

Mme Hélène **Hochart**	bibliothécaire

Economat

M. Elwin **Castillo**	fournitures scolaires

VII - 2 - Classes primaires

35 classes réparties sur 7 sites différents :

Collège de Boussens :	5 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	10 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	4 classes
Collège Loys de Cheseaux – Cheseaux	7 classes

VII - 3 - Classes secondaires

14 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 - Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de Voie Générale (VG) : médias, images, technologies de l'information et de la communication - éducation nutritionnelle - travaux manuels - économie/droit.

Les 4 options spécifiques (OS) (latin – italien - math./physique - économie/droit)) sont proposées aux élèves de Voie Pré-gymnasiale (VP).

Les élèves de Voie générale ont la possibilité de remplacer les options métiers par une option spécifique.

4 élèves de 10VP, 1 élève de 10VG, 6 élèves de 11VP et 4 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

VII - 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise par le Conseil de direction, sur préavis du Conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 58 élèves	61,1%
	VP : 36 élèves	37,9%

Une élève est partie en classe d'accueil à Prilly.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 6 élèves de 9VG ont été réorientés en 9eVP à la fin du 1er semestre et 2 élèves à la fin de l'année scolaire.

VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 29 juin 2022 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 83 élèves. 43 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie pré-gymnasiale (VP) et 37 élèves le certificat d'études de la voie générale (VG). 3 élèves redoublent la 11VG.

VII – 3.4 - Destination des élèves ayant obtenu leur certificat d'études

Places d'apprentissage trouvées	10
Raccordement (RAC)	7
Gymnase maturité	36
Ecole de la transition	8
Autres	19

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune au 1er octobre 2022

	Total	Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	89	**53**	6	13	15	2	0
2P	80	**44**	1	18	15	2	0
3P	72	**44**	4	11	12	1	0
4P	83	**49**	6	19	7	2	0
5P	80	**42**	8	13	15	2	0
6P	94	**57**	4	17	15	1	0
7P	83	**57**	5	6	11	3	1
8P	70	**39**	3	13	14	1	0
VG/VP 9e	96	**53**	10	16	9	6	2
VG/VP 10e	94	**52**	7	15	15	4	1
VG/VP 11e	87	**54**	5	12	9	5	2
Totaux	928	**544**	59	153	137	29	6

Effectif total : 928 élèves

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles :	17
Classes d'accueil :	3
Ecoles privées :	18
Sport/arts -études :	4
Enseignement à domicile :	2
Autres établissements :	10

VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère

188 élèves ou 20,26% de l'effectif, provenant de 29 pays.

VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

6 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

29 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1ère à 11e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 5 - Activités et événements divers

- Courses d'école
- Camps de ski : 9S à Morgins et Grimentz, 10S à Grimentz et Leysin
- Camp d'été : 8P à l'Auberson et à Rougemont
- Voyage d'études des classes de 11e à Fiesch en Valais
- Entretiens d'embauche fictifs proposés par Pro Juventute aux élèves de 11e
- Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles
- Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)
- Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7e – 8e – 9e
- Sortie dans le Lavaux des classes de 7e

VII - 6 - Mesures de prévention

- Profilaxie dentaire avec les classes 1e, 2e et 3e
- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7e
- Passage de Profa dans les classes de 3e, 6e, 8e, 10e et 11e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).

VII - 7 – Bibliothèque scolaire

La bibliothèque a déménagé à l'été 2022 dans le nouveau collège Loys de Cheseaux. Elle est ouverte aux enfants d'âge pré-scolaire et élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens.

Depuis le départ de Mme Lauranne Toth en juillet 2021, la recherche d'une nouvelle bibliothécaire s'est avérée difficile. Finalement, Mme Hélène Hochart a été engagée ad intérim jusqu'au 31 décembre 2022. Mme Alyssa Andrighetto a été engagée avec un taux d'activité de 90% dès le 1er janvier 2023.

VII - 7.1 - Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 500 lecteurs inscrits, dont 12 nouvelles inscriptions.

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 2'281 prêts de livres sur l'année 2022, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 4'100, dont 80 achats nouveaux et 120 donations récentes.

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

Mai :	présentation des options en 9e et les voies VG/VP sous forme de portes ouvertes pour les élèves et les parents de 8e.
Octobre :	séances pour les parents des élèves de la 7e à la 11e année ;
Septembre/ octobre :	soirées pour les parents des élèves de la 1ère à la 6e année ;
Novembre :	rencontre des parents des élèves de 3e, 6e, 8e, 10e et 11e avec une formatrice Profa.

VII - 9 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal	2 salles de classe et 1 local PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Boussens

Collège communal	5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal	4 salles de classe, 1 salle ACM (activités créatrices manuelles)
b) Grande salle	1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet	11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, bibliothèque
b) Collège Derrière la Ville	24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT (activités créatrices sur textile), travaux manuels, dessin, langues, musique, informatique, cuisine, sciences), orientation professionnelle, infirmerie, psychologue, secrétariat et direction.
c) Collège Loys de Cheseaux	8 salles de classe, 1 salle ACM, salle de musique, salles de dégagement, 1 salle de sport.
d) Pavillons de la Plantaz	4 salles de classe.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2022, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 16/2023 du 1er mai 2023
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2022

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 1er mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

E. FLEURY P. KURZEN